

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Audrey-Anne Laroche

<https://www.cadre21.org/membres/7f639cac07ebefe955df2c08>

Date d'obtention : 2021-10-08 14:45:39

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto est un outil conçu pour aider les intervenants des établissements scolaires de niveau secondaire, à intervenir de façon légale et sécuritaire, face à toutes formes d'intimidation ou de violence liée au phénomène de l'autoexploitation juvénile.

La méthode consiste à suivre une démarche précise et claire en référence avec le cadre légale, comportant également une grille d'évaluation d'incident et différents documents et outils de références et de préventions dans le but de soutenir les différents acteurs visés par la situation; que ce soit la jeune victime, l'intervenant qui prend en charge la situation, les parents, l'auteur du signalement ou le jeune instigateur de l'acte.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va me permettre de m'assurer que les interventions et les démarches que j'entreprendrai auprès de situations liées au phénomène d'autoexploitation juvénile sont approuvées par le cadre légale et que je n'interférerai d'aucune manière au bon déroulement de l'intervention puisque les outils et documents fournis dans la trousse me guideront. Cette formation permettra aussi d'assurer une certaine uniformité dans l'intervention face au phénomène d'autoexploitation juvénile et ainsi procéder rapidement et efficacement, tout en protégeant les jeunes victimes et l'intégrité des intervenants des établissements scolaires ayant suivi la formation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je dois rencontrer dans les meilleurs délais l'auteur du signalement, la victime ainsi que les autres élèves impliqués. Je dois, lors de chaque rencontre avec un élève, remplir la grille d'évaluation de l'incident. Mes questions envers la victime doivent être objectives et ne doivent en aucun cas laisser sous-entendre toutes formes de jugements de ma part. Je dois opter pour une approche réconfortante. Je ne dois pas me limiter à la simple collecte d'informations.



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf